

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2017-06-26

PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 26 juin 2017 à 20 h 10, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Est absente : Mme Liane Proulx, conseillère

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, à tous les membres du conseil le 22 juin 2017, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 20 h 10 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection municipale – Vote par correspondance
4. Adoption du règlement d'emprunt pour la vidange du bassin n° 1
5. Autorisation de procéder à l'asphaltage du planchodrome
6. MAMOT – Programmation des travaux dans le cadre du Programme de taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
7. Période de questions
8. Levée de la séance

17-168

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

3. ÉLECTION MUNICIPALE – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à ce point.

17-169

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA VIDANGE DU BASSIN N° 1

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire procéder à la vidange du bassin numéro 1;

ATTENDU QUE les dépenses sont évaluées à 42 655 \$ incluant les taxes nettes applicables;

ATTENDU QUE les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel assumera une partie du coût de la façon suivante :

➤ Fonds général7 655 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel juge à propos d'adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 35 000 \$ nécessaire à l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'emprunt numéro 17-218 concernant la vidange du bassin numéro 1 tel que présenté aux membres du conseil avec absence de lecture.

17-170

5. AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ASPHALTAGE DU PLANCHODROME

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a procédé par appel d'offres sur invitation de deux soumissionnaires, soit Asphalte Dallaire & St-Pierre inc. ainsi que B. R. Asphalte inc., pour l'asphaltage du planchodrome;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions jugées conformes, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX À LA TONNE (avant les taxes)
Asphalte Dallaire & St-Pierre inc.....	158 \$
B. R. Asphalte inc.....	169 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la proposition d'Asphalte Dallaire & St-Pierre inc. pour la réalisation du projet d'asphaltage du planchodrome.

6. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisqu'aucun citoyen n'assistait à la séance, aucune question ne fut posée lors de la période de questions.

17-171

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 20 h 23.

Fait et passé à Albanel en ce vingt-sixième jour de juin 2017.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général